

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)

53004 LAVAL CEDEX

TEL: 02 43 59 70 80

MINITEL:08 36 29 22 22 OU WWW.GREFTEL.FR

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

50 BD FELIX GRAT

53000 LAVAL

V/REF :

N/REF : 71 B 6 / R-11

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/04/2001, SOUS LE NUMERO R-11,

REQUETE EN DATE DU 18.04.2001, DEMANDANT LA NOMINATION DE MR BOINIÈRE
COMMISSAIRE A LA FUSION.

ORDONNANCE EN DATE DU 24.04.2001, NOMMANT MR BOINIÈRE COMMISSAIRE A LA FUSION
STE ABSORBEE: SA PETIT (SIREN 339 045 510-RCS BLOIS).

... CONCERNANT LA SOCIETE

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

SOCIETE ANONYME

50 BD FELIX GRAT

53000 LAVAL

R.C.S LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER

SA PETIT au capital de 550 000 francs – 18 rue de la Grève – VENDOME (41101)
SA FITECO au capital de 5 316 000 Euros – 50 bd Félix Grat – LAVAL (53000)

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Nous soussignés :

Monsieur **Daniel BRUNET**, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société **PETIT**, société anonyme au capital de 550 000 Francs, dont le siège est à VENDOME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS sous le numéro B 339 045 510

Et

Monsieur **Jean-Marie VANDERGUCHT**, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société **FITECO**, société Anonyme au capital de 5 316 000 Euros, dont le siège est à LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro B 557 150 067 ;

Avons l'honneur de vous exposer que nos sociétés PETIT et FITECO envisagent une fusion par absorption de la société PETIT par la société FITECO.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation d'un Commissaire unique à la fusion ayant pour mission d'en faire le rapport dans les termes de l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966 et d'établir le rapport prévu à l'article 193 de ladite loi et vous propose de nommer à ces fonctions :

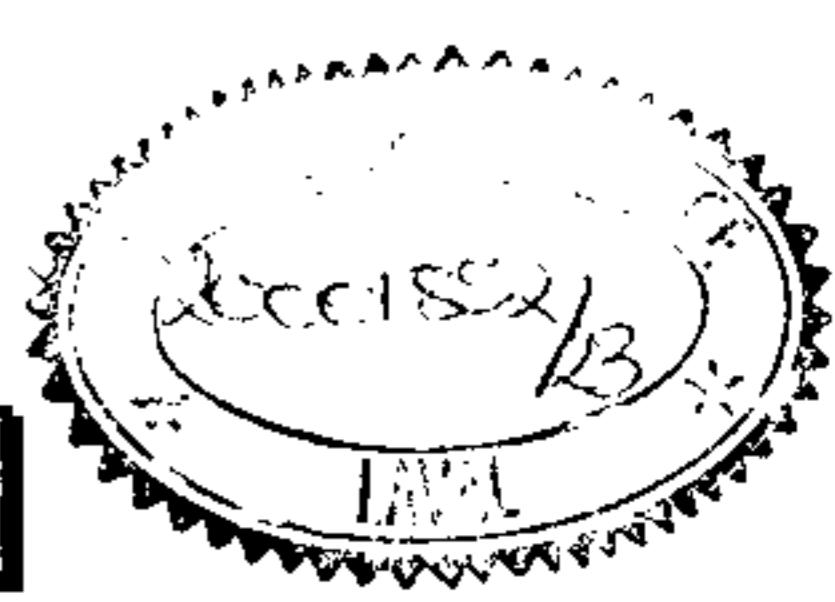
- Monsieur **Roger BOINIERE** demeurant à LAVAL – 55 bis Quai Sadi Carnot, Commissaire aux comptes, inscrit près de la Cour d'Appel d'Angers.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à LAVAL
Le 18/04 2001


Jean-Marie VANDERGUCHT
Président Directeur Général

ORDONNANCE



Nous, André GERARD, Président du Tribunal de Commerce de Laval, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu la Loi du 24 juillet 1966 modifiée.

Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

DESIGNONS : **Monsieur Roger BOINIERE**
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'APPEL
D'ANGERS
55 Bis Quai Sadi Carnot
53000 Laval

En qualité de Commissaire à la fusion, ayant pour mission de faire un rapport dans les termes de l'article 377 de la Loi du 24 Juillet 1966 et d'établir le rapport prévu à l'article 193 de ladite Loi.

Fait à Laval

le mardi 24 avril 2001.

LE GREFFIER

Patrick GUICHAOUA

LE PRESIDENT

André GERARD